

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE ALÉAN
MOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT
(S. SUITE.)



CHEVIER.



LABELLE.

Abonnement: Un an (Canada)..... \$1.00
" " (Etats-Unis)..... 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,
Directeur

ADMINISTRATION: SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annances: 14 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales: 10 c. la ligne nonpareil, 1ère
insertion; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LA GUERRE AU PATRONAGE

J'extrais ce qui suit du Daily Mail:

Il n'y a pas longtemps, lorsque la preuve concernant le pénitencier de Kingston fut rendue publique, il fut aussi présenté une demande de la part d'une importante section du parti conservateur afin que M. Borden exécute cette partie de son programme de Halifax comportant le contrôle entier du service civil mis dans les mains de la commission du service civil et faisant ainsi disparaître les maux trop évidents du système de patronage qui paraissent si fortement l'essor d'une bonne administration. Nous convenons unanimement que tout le système de patronage est vicieux. En général, nous ne croyons pas qu'un employé doive être démis de ses fonctions pour cause de partisanerie politique.

Quel blâme aux yeux de la tradition! Cependant, demandez aux neuf dixièmes de nos hommes publics si, dans l'ère de derrière, ils pensent autrement. Demandez-leur le nom d'un homme public si, dans l'ère de derrière, ils pensent autrement. Demandez-leur le nom d'un homme public si, dans l'ère de derrière, ils pensent autrement. Demandez-leur le nom d'un homme public si, dans l'ère de derrière, ils pensent autrement.

Mais ce que je relève de piquant dans cette proposition c'est qu'elle émane de constitutionnalistes anglo-canadiens, de "torians" qu'on aurait plutôt cru devoir bondir devant de telles affirmations et s'écrier: Périssè la patrie plutôt que disparaître ce rouage essentiel de la plus parfaite des constitutions: le patronage.

Il est de développer une thèse: je mets en regard l'administration d'Ottawa et celle du C. P. R.; l'administration de la province de Québec et celle de la ville de Montréal. En quoi les gouvernements d'Ottawa et de Québec, avec leur responsabilité ministérielle, leur patronage, leur pouvoir et leur opposition sont-ils mieux administrés que la grande compagnie de chemin de fer et la métropole, qui n'ont rien de cela?

Le champ de la discussion est immense, mais

combien ont le courage d'y jeter seulement la vue.

J'ai déjà dit et je maintiens que le patronage, absolument nécessaire tant que dure la lutte pour la forme même du gouvernement (telle fut la lutte de nos pères contre la bureaucratie en faveur de la responsabilité ministérielle) n'a plus sa raison d'être et devient un grave achoppement quand le mécanisme administratif a acquis sa stabilité définitive.

Maintenant quelle latitude d'opinion politique doit être donnée au fonctionnaire? Moi, à qui mes amis savent que la politique répugnant, je n'hésite pas à répondre: la plus entière latitude.

La masse ne veut pas de l'eunuque politique, elle n'admet pas qu'un homme instruit n'ait pas de liberté d'opinion. Elle lui en prête sur le moindre mot, le moindre geste qui lui échappe; d'ailleurs, elle prend plaisir à en provoquer l'occasion.

J'ai, il y a trois ans, préconisé publiquement en congrès la subvention provinciale aux bons chemins: l'année suivante, le gouvernement Gouin a lancé sa loi des dix millions. Allé demandeur à la plupart de mes auditeurs, quelle impression ils ont gardée de moi, sinon celle d'un fervent libéral. Depuis cette loi, je suis plus réticent, c'est-à-dire prudent: quel bon vieux conservateur! assurent les autres. Aussi, aux élections, faut-il voir bleus et rouges, à tour de rôle, me cligner de l'œil en disant: Vous savez que notre homme va rentrer par une grosse majorité!

L'idéal sera lorsque, aux antipodes des Américains qui nous envient déjà fortement, le fonctionnaire, une fois nommé, ne relèvera que de ses fonctions au tribunal du pays tout entier représenté par une commission publique ou par une cour de justice.

Et comme on l'a déjà dit: ce serait un péché de principe que de prétendre qu'en pareil cas le fonctionnaire aurait intérêt à sacrifier ses devoirs officiels au service de son opinion politique, puisque cet intérêt suppose un patronage qui n'existerait plus et partant rien à sauvegarder ni à avancer, en dehors de la question de compétence qui, elle, serait une matière strictement indépendante. Il ne resterait que des opinions libres d'hommes jusque là considérés aux yeux de la multitude et maintenant rendus à la dignité de citoyens.

lique elle-même fut un jour, accusée du même méfait.

(Voir le Los Angeles Times 27 octobre 1913.)

Qui a raison, nous le demandons en toute sincérité.

Le Père Ramin ou l'Action Sociale?

L'élection de Châteauguay contestée

L'élection de M. James Morris comme député de Châteauguay a été contestée lundi dernier.

Fraude par lui-même et fraude par ses agents, sont les accusations portées contre M. Morris. Les procédures intentées aujourd'hui ont pour but d'enlever au député nouvellement élu ses droits électoraux ainsi que de lui enlever son siège.

De sensationnelles révélations seront faites au cours du procès et le peuple du Canada sera étonné de l'audace, de l'effronterie de la bande de manipulateurs, connue sous le nom de "clique de Châteauguay".

De 1908 à 1913

Dans le Devoir du 18 novembre, M. Henri Bourassa parle de "la petite clique" de la défunte Emancipation: une poignée de sectaires ignorants, etc.

De cette petite clique qu'il traite avec tant de mépris aujourd'hui, M. Bourassa accepta l'appui et le concours dans la lutte électorale de 1908 où il triompha contre l'hon. M. Gouin à Montréal.

Il est bon de rappeler ces choses pour l'éducation de ceux qui observent les hommes et les faits d'une manière intelligente et impartiale.

Le Larousse mensuel

On a beaucoup parlé de la Croix-Rouge à propos des opérations du Maroc: le Larousse Mensuel lui consacre ce mois-ci une étude très documentée, qu'on lira avec un vif intérêt et où on trouvera des renseignements précis et complets sur les sociétés française de la Croix-Rouge, leur création, leur organisation, leur rôle, ainsi que sur les Croix-Rouges russe, allemande, italienne, etc., le tout accompagné de belles reproductions photographiques. A noter dans le même numéro, d'une variété absolument encyclopédique comme de coutume, nombre d'excellents articles sur les sujets les plus divers, tels que le lancement d'atterrissage des aéroplanes, la vente de la collection de Nemes, Emile Olivier, Mirabeau, l'arthritisme, les torpilles automobiles, etc., pour ne citer que quelques titres. Le numéro, magnifiquement illustré, contient un superbe hors-texte.

En vente à 20 sous à la librairie Prevost, Saint-Jérôme.

Pensées.

Je crois qu'il faut penser très souvent à la mort, si on veut avoir toujours la mesure à peu près exacte des choses de la vie.

ALEXANDRE DUMAS fils.

De même qu'une maison croule quand l'architecte y a violé la loi mathématique, de même tombent les empires quand la loi éternelle de justice s'est retirée d'eux.

LACORDAIRE

Pour rire

Dernièrement, à la cour d'appel. L'un des juges dort... L'avocat, très châtouilleux, s'interrompt:

— Pardon, monsieur le président, j'attendrai, pour continuer, que M. le juge se soit réveillé!

— Je veux bien, Me X... mais lui attend peut-être pour se réveiller que vous ayez fini!

POLITIQUE ETRANGERE

Incartade de Kronprinz

La nouvelle incartade du kronprinz a causé dans toute la presse européenne une véritable stupeur. Le premier mouvement de tous les hommes qui se préoccupent peut-être outre mesure d'un avenir lointain que tant de causes encore inconnues peuvent profondément modifier, a été de s'écrier: "La paix du monde sera profondément compromise le jour où le fils aîné de Guillaume II sera empereur d'Allemagne."

A notre avis, ces prédictions sinistres sont loin de mériter une confiance illimitée. C'est une loi de l'histoire que dans une monarchie bien organisée, l'héritier de la couronne ne doit jamais avoir les mêmes opinions que le souverain régnant. Ce n'était un mystère pour personne que le futur Edouard VII, du temps où il était prince de Galles, était loin d'approuver la politique extérieure de sa mère, la reine Victoria; que l'empereur Alexandre III, avant de monter sur le trône, ne partageait pas les sentiments de son père Alexandre II sur la nécessité d'une alliance intime entre la Russie et l'Allemagne; et tout le monde sait en Autriche que l'archiduc héritier laisse en toute occasion percer une hostilité systématique pour toutes les idées dont s'inspire, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, le gouvernement de son oncle l'empereur François-Joseph.

Le kronprinz suit la loi commune en même

temps qu'il reste fidèle à ses traditions de famille. Les dissentiments politiques qui existaient entre le futur empereur Guillaume II et son père, le malade de San Remo, se sont traduits par un scandale qui eut un pénible retentissement dans toutes les cours d'Europe.

Jamais, peut-être, les inexorables enseignements de la fatalité ne s'étaient manifestés sous une forme à la fois plus douloureuse et plus saisissante. Le kourprinz Frédéric Guillaume qui avait été l'adversaire le plus acharné de la politique de Bismarck, entre les mains duquel le vieux Guillaume ne fut, pendant tout son règne, qu'une machine à signer dont le fonctionnement ne laissait rien à désirer, dut se repentir de son attitude envers son père, lorsqu'il se vit à son tour impitoyablement censuré par son fils aîné.

D'un son côté, l'empereur Guillaume Ier n'avait guère qualité pour établir la concorde parmi les siens, car il avait protesté avec énergie contre la constitution accordée au royaume de Prusse par son frère Frédéric Guillaume IV, et s'était mis à la tête du parti réactionnaire, absolutiste et féodal.

Si nous remontons encore plus haut dans les annales de la maison de Hohenzollern, qui ne s'est jamais précisément distinguée par ses sentiments de famille, nous pourrions rappeler le roi Frédéric Guillaume étant à tel point irrité contre son fils dont les tendances politiques lui paraissaient suspectes, qu'il lui aurait fait couper la tête si l'empereur Charles VI n'était intervenu à temps pour sauver la vie du futur Frédéric II. On sait comment le roi de Prusse récompensa plus tard la maison d'Autriche de ce service en lui enlevant la Silésie.

Ce que l'on a appelé "l'incartade du kronprinz" pourrait donc s'expliquer par une vieille tradition de famille, consacrée par les exigences de la raison d'Etat. Dans une monarchie, l'héritier de la couronne ne peut être populaire qu'à la condition de donner des gages à l'opposition. Les agrariens et les partis bourgeois, comme on les appelle en Allemagne, tiennent assez de place dans le gouvernement du pays pour qu'on n'ait pas besoin de leur faire prendre patience en leur promettant un régime à leurs principes dont ils s'inspirent s'épanouiront dans toute leur splendeur. En réalité, le futur Guillaume III ne pouvait opter qu'entre deux partis: ou bien adhérer des tendances socialistes, ce qui eût été hardi mais singulièrement dangereux, ou bien flatter l'amour-propre national en donnant à tout propos des marques d'adhésion aux doctrines et aux principes du pangermanisme. S'embragier dans le parti de "la plus grande Allemagne", c'était se concilier la sympathie de la portion la plus bruyante de la population des grandes villes sans mettre en péril immédiat les institutions monarchiques et la dynastie.

Déjà, dans une séance mémorable du Reichstag, le kronprinz avait, par une manifestation assez déplacée d'ailleurs, désapprouvé la politique que le chancelier ou plutôt l'empereur Guillaume II avait suivie dans les affaires du Maroc. L'attitude, au demeurant très correcte, du prince, avait soulevé un vif enthousiasme dans la presse pangermaniste. Le parti qui rêve un empire allemand dont le territoire comprendrait toute l'Europe et dont les colonies s'étendraient sur tout le reste de l'univers, avait vu avec un vif déplaisir la France et l'Espagne s'installer sur une des parties les plus fertiles et les mieux situées du continent africain, alors que, dans cette partie du globe, l'Allemagne ne s'était établie que dans des régions insalubres et des déserts. Il est bien certain que la politique de Tanger et d'Agadir ne méritait pas d'exciter une admiration sans limites. Mettre à chaque instant la paix générale de l'Europe en danger pour extorquer à la France quelques kilomètres carrés de marais pestilentiels sur les bords du Congo, c'était payer bien cher une ambition peu glorieuse, dont la conséquence immédiate allait être de resserrer les liens de la Triple entente et de rejeter l'Espagne dans le groupe des puissances décidées à défendre la liberté de l'Europe contre l'omnipotence de l'empire allemand. L'incohérence de cette politique de provocations et de coups de force qui maintenant les peuples civilisés dans un état de perpétuelles alarmes et les ruineait en armements excessifs sans aller cependant jusqu'à la guerre, n'était assurément digne d'aucune louange. Mais, si lourdes que fussent les erreurs commises, ce n'était pas à son fils qu'il appartenait de les blâmer en public.

Incognitus

Sir Wilfrid Laurier

Nous tenons à exprimer ici nos vœux et nos souhaits de longue vie à sir Wilfrid Laurier qui, hier, atteignait sa 72ème année.

La vigueur intellectuelle et physique du chef du parti libéral est aussi admirable que la grande carrière politique et la haute réputation de cet homme d'Etat distingué.

Nous espérons que sir Wilfrid Laurier pourra consacrer encore plusieurs années au service non seulement du parti libéral, mais du pays, de ce Canada qui lui est si cher et dont il est profondément vénéré.

— Que le public de Saint-Jérôme et le public youvour remarquent bien que l'Hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

Site enchanteur vis-à-vis de la rivière du Nord: 118 et 120 rue Labelle.

Table excellente, chambres spacieuses, décorées très bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

Une administration de scandales

Bien qu'il déclamat, avant sa venue au pouvoir, sur la nécessité d'une administration saine, M. Borden a-t-il fait quelque effort en ce sens?

Jamais dans l'histoire politique du pays une série de scandales plus disgracieux n'a été portée à la connaissance du public. Chaque des élections partielles depuis 1911 a donné lieu à la corruption la plus éhontée.

Nous citerons quelques exemples qui démontreront avec quel empressement M. Borden donne suite à ses promesses.

UN HOMESTEAD DE \$375,000 A PRINCE-ALBERT

Cette transaction scandaleuse, opérée par les soins de M. Rogers, a permis à M. Donaldson, whip conservateur à la législature de la Saskatchewan, de se porter acquéreur d'un homestead situé dans les limites de la ville de Prince-Albert, pour la somme de \$10. Quelques jours plus tard, la même propriété fut subdivisée en lots de ville évalués à \$375,000.

L'ACHAT D'UN CHAMP DE MANGOUVRES A DORVAL

C'est l'histoire d'une autre transaction par laquelle le major Rodden, ami dévoué du gouvernement tory, empocha un profit de \$100,000 dans l'espace de quelques jours.

Le 27 mai 1911, le major Rodden acheta à Dorval une propriété pour laquelle il versa la somme de \$48,400. L'administration du pays ayant changé de mains dans l'intervalle et le colonel Sam Hughes ayant décidé d'établir à Montréal une grande école militaire, le 8 juin 1912 le major Rodden se porta acquéreur d'une ferme adjacente à sa propriété de Dorval, pour la somme de \$36,496. Les deux propriétés lui revenaient donc à \$84,896. Seize jours plus tard, il vendit le tout au gouvernement, par l'entremise du colonel Sam Hughes, pour \$189,000.

L'AFFAIRE DES CADENAS

M. Pelletier avait eu la direction du ministère des postes depuis à peine un an, lorsqu'il jugea à propos de donner, sans demander de soumissions publiques, à un syndicat conservateur, un contrat pour \$350,000 cadenas à un dollar chacun.

Cette extravagance est manifeste si l'on considère que durant les quinze années de l'administration Laurier, la moyenne annuelle de ces articles était de 5803. Le total des cadenas acheté par le gouvernement depuis la confédération est à peine de 150,000. En lots de 5,000 le gouvernement libéral devait payer \$1. pièce, mais M. Pelletier dédaignait une réduction pour une quantité 70 fois plus grande.

Il a été prouvé qu'au moyen d'une simple tige de fer coûtant 5 sous, on pouvait rendre parfaitement sûrs tous les cadenas défectueux.

LE COMBLE DANS MACDONALD

L'élection qui eut lieu pour la circonscription de Macdonald démontra jusqu'où l'on pouvait porter la corruption. Là où l'argent et le whiskey n'amenèrent pas de résultats, les tories, sous la direction personnelle de M. Rogers, eurent recours à la violence. Les amis du candidat libéral furent épiés et suivis par des détectives qui s'introduisirent jusque dans leurs chambres et fouillèrent leurs sacs de voyage. On les appréhenda sous de vagues prétextes, au moyen de mandats signés en blanc par un magistrat partisan et ils furent incarcérés jusqu'au moment de l'élection.

Ces attentats ont été portés à la connaissance de la Chambre, ainsi que les déclarations solennelles des victimes. La contestation de cette élection, portée devant les tribunaux et continuellement retardée par toutes sortes d'arguties et d'objections légales, vient d'avoir son dénouement. M. Morrison, le candidat élu, a admis le bien fondé des faits qu'on lui reprochait et son élection a été annulée.

RICHELIEU N'A PAS ETE SEDUIT

Lors de l'élection de Richelieu, en octobre 1912, M. Rogers tenta d'acheter l'électoral en bloc. Il dépêcha son ambassadeur M. Forget avec la promesse écrite qu'advenant l'élection de M. Morgan, il verrait à ce que des fonds fussent votés dès la session suivante pour la construction d'un chemin de fer de hâlage.

L'HONORABLE LOUIS CODERRE ET LA TELEGRAPHIE

Même dans le cas d'une élection aussi certaine que celle d'Hochelega, en novembre 1912, lorsque M. Coderre entra dans le cabinet comme secrétaire d'Etat, on ne voulut pas se reposer simplement sur l'efficacité de moyens honnêtes. Les ouvriers et les nationalistes, furieux d'avoir été trompés par le gouvernement, produisirent un candidat de leur choix. Après l'élection, certains partisans de M. Coderre déclarèrent sous serment avoir fait partie d'un

système de "télégraphie" organisé par les soins de M. Coderre. Ces déclarations solennelles furent lues devant la Chambre et il fut démontré que ces personnes avaient reçu de M. Coderre des sommes importantes ainsi que des promesses écrites d'emploi par le gouvernement. Le premier ministre, ses collègues et partisans s'empressèrent de laver, par leur vote, toutes ces accusations.

L'ETABLISSEMENT DE L'HON. M. REID

Le ministre des douanes, l'hon. M. Reid, reçut aussi sa part de fromage. Il était un des principaux actionnaires de la compagnie Prescott Stach Works. En janvier dernier, parait-il, il céda ses intérêts dans cette entreprise. Quelques semaines plus tard, cette usine, qui chômait depuis longtemps, fut vendue au gouvernement pour \$47,500. Qui a profité de cette transaction?

SOUVENIRS

Un portrait de Dr Coyteux Prévost

Nos lecteurs ont lu, la semaine dernière, l'article ému que la mort de Dr Léonard-Coyteux Prévost a inspiré à son intime ami M. A. D. DeCelles, conservateur de la bibliothèque du parlement d'Ottawa.

Un autre ami, qui a précédé le Dr Prévost dans la tombe, M. Joseph Marmette, traça un jour le portrait de celui qui vient de disparaître.

Ce portrait date de 1889, mais il met bien en lumière les traits principaux de l'homme remarquable qu'était le Dr Coyteux Prévost, c'est pourquoi nous le reproduisons ici:

Petit de taille, trapu, bien musclé, un tantinet bedonnant. Noir de poil qui ne lui laisse à découvrir que le front, d'un beau dessin, des yeux piqués d'étrincelles électriques, des joues charnues et rosées qui annoncent, d'après Lavater, l'appétit des bonnes choses, le nez droit et ferme des hommes de volonté généreuse, et la bouche cambrée, légèrement lippée, dont la ligne ferme tempère cependant l'indice de sensualité.

La nature l'a doué du tempérament complexe et rare que Balzac — qui le possédait du reste — disait être le plus heureux de tous: c'est le nervoso-bilio-sanguin.

Il paraît que cette alliance du dernier avec les deux autres produit les plus beaux résultats. Or, veuillez me dire si la personne du Dr Prévost n'est pas une preuve frappante de cette théorie?

Tout vigoureux et santé, il exhale le plaisir de se sentir vigoureusement vivre. Adroit aux exercices du corps, il s'y livre avec passion, quand ses patients veulent bien lui en octroyer le loisir. Il fait des armes comme nagueurs Grisier et maîtrise les chevaux ainsi qu'un dompteur de race. Sur de son adresse et de sa force, il donne aussi, très volontiers, des leçons de boxe expérimentale aux fâcheux qui ont l'imprudence d'échauffer l'élément bilieux de tempérament.

Voilà pour le physique.

Au moral, un cœur d'or servi par un cerveau des mieux organisés qui se puissent admirer. L'un des médecins les plus éclairés du pays, il parle de son art avec le savoir et l'éloquence des professeurs parisiens sous lesquels il a eu l'avantage de se former. Le charme de sa parole, alerte et figurée, n'est égalé que par la clarté victorieuse qu'il sait jeter sur les questions les plus ardues; tellement, qu'il nous semble à nous profanes, en l'écoutant, avoir été carabins avec lui. Quel admirable professeur il ferait!

Et puis, comme il excelle à mettre par écrit ce qu'il sait si bien expliquer par la parole! Telles de ses contributions à l'Union Médicale de Montréal, sont de petits chefs-d'œuvre d'esprit et de style, aussi bien que d'observation professionnelle. L'une d'elles a même eu l'honneur d'être reproduite dans la Revue Internationale des Sciences Médicales de Paris, qui en fait cet éloge: "Le Dr Coyteux Prévost (Ottawa) publie, dans l'Union Médicale du Canada de janvier 1887, une étude sur la biennorrhée où les lecteurs trouveront exposés, en excellent français et en un style qu'on ne rencontre pas tous les jours sur les bords de la Seine, des observations d'une grande justesse sur une maladie qui a déjà fait couler beaucoup d'encre... et d'autres choses."

Pour un jeune médecin canadien, n'est-ce pas là, messieurs, l'équivalent d'une lettre de noblesse?

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui précède, que son esprit chercheur, subtil et toujours en éveil, ne se passionne que pour les questions de science médicale pour laquelle il semblait tout d'abord exclusivement né. Oh que non! Lorsque, las de scruter les mystères de notre organisme, fatigué des plus pénibles misères, des maux les plus répugnants de notre souffrante nature — qui s'étaient, à chaque instant, dans leur nudité devant lui — le Dr veut donner un peu de détente à son esprit, il se délecte à concentrer ses facultés en l'âme d'artiste dont il est, par surcroît, doué; alors, celle-ci prend son essor vers l'idéal et se berce doucement, bien loin de cette triste terre, aux chants sublimes des grands compositeurs. Car pour notre ami, Beethoven et Mozart n'ont pas plus de secrets que Robin ou Charcot, et les uns et les autres il les comprend du premier regard. S'il eût dédaigné la médecine, il serait l'émele de

Meli-Melo

Le grave problème du coût de la vie

L'hon. M. Lemieux a prononcé un éloquent discours d'une très grande actualité au club qui porte son nom, à Montréal, le 17 du courant.

Parlant de la crise économique de l'heure présente il a dit, en substance:

L'humanité ne change pas. Autrefois la noblesse distribuait le pouvoir, maintenant c'est l'aristocratie de l'argent; les trusts, les combines, les grandes corporations. En Canada, on a établi le système de protection pour protéger le producteur, mais il faut aussi protéger le consommateur. Sous prétexte de protection, de grands travaux à exécuter, il ne faut pas affamer le peuple. Or la prospérité actuelle n'est que de surface. Le prix des aliments est hors de proportion; la vie a augmenté de 59 pour cent depuis dix ans. Notre pays bat le record. C'est peu enviable. La cause en est que le gouvernement, qui taxe les aliments du peuple, ajoute à leur prix réel, le montant de la taxe. En faisant obstacle par des droits prohibitifs à l'entrée des aliments dans notre pays, on permet l'existence des différents trusts des aliments.

Les sans-travail actuellement sont légion. Les grandes usines, les usines Angus, le Canadian Car et une foule d'autres réduisent de 40 pour cent le nombre de leurs employés. Nous traversons une crise très sérieuse. Le devoir du premier ministre du Canada est donc de convoquer les Chambres, d'entendre la voix du peuple et d'agir. Le gouvernement est malheureusement inerte. Après avoir combattu la réciprocité, il parle maintenant de sauver l'empire et accentue ainsi le malaise.

Mort de M. Flavien Granger

Le commerce canadien-français vient de faire une perte douloureuse par la mort de M. Flavien-Joseph Granger, le fondateur de l'importante maison de librairie Granger Frères Limitée.

Tous ceux qui l'ont connu sont unanimes à reconnaître son habileté commerciale, son activité, son assiduité au travail, son amour de l'ordre, ses qualités de vendeur et d'administrateur.

M. Flavien-Joseph Granger naquit à Sainte-Anne-des-Plaines P. Q., en l'année 1856, à la date du 9 mai. Il fit ses études au Collège Masson de Terrebonne, et alla se fixer à Montréal en 1871.

En 1885, il se lança dans le commerce pour son propre compte, avec un capital très restreint, mais une énergie victorieuse et une audace à laquelle la fortune devait nécessairement sourire.

Dans ces dernières années il avait com-

me associé son frère, M. Alphonse Granger.

M. Flavien Granger a contribué à révéler l'existence de la littérature canadienne à la vieille Europe, par une exposition de livres canadiens qu'il fit à Paris, lors de l'exposition universelle en 1900. Cette exposition lui mérita une médaille d'or et valut à la littérature canadienne un essor considérable.

M. Flavien Granger faisait partie de la Chambre de commerce française et du Board of Trade de Montréal. Il était aussi membre de la société des Numismates et Antiquaires, de Montréal, et directeur du club de Réforme.

Nous prions la famille d'agréer nos vives condoléances.

Bibliographie

« La Langue Française au Canada » par Pierre Homier; préface du Dr J. Gauvreau, secrétaire de la Ligue des droits du français.

« La Langue Française au Canada », est en vente au bureau de la Ligue des droits du français, 30 rue Saint-Jacques et à la librairie Beauchemin, à Montréal; chez J.-P. Garneau, à Québec, et dans tous les collèges classiques de la province.

Le cent, \$15.00; La douzaine, \$2.50; L'unité 25 sous. Par la poste 30 sous.

Qui a raison?

La protestation faite à Montréal par les Juifs contre l'accusation de "meurtre rituel" portée en Russie contre l'un des leurs, a provoqué à Québec une nouvelle explosion d'antisémitisme. L'Action Sociale et le Franc-Parler ont réitéré leur croyance dans le "meurtre rituel" des Juifs et ont attaqué avec la dernière violence MM. Lavallée et Langlois de Montréal qui avaient pris part à l'assemblée des Juifs, tout ça naturellement au nom de la religion.

Et nous voilà dans notre province en face de ce dilemme: au nom d'une religion toute de charité et d'amour, on fait une guerre de corsaire à une race.

La religion catholique ne serait-elle pas la même partout?

Pendant qu'à Québec, le journal officiel de l'archevêque fait ainsi de l'antisémitisme, exploite les plus odieux préjugés contre les Juifs et tente même d'accréditer cette légende du meurtre rituel, à San Francisco, le Rév. Père Ramin, de la cathédrale de Sainte-Marie, se rend à l'assemblée de protestation, envoyé par son archevêque et y déclare ce qui suit:

« Je suis venu ici pour représenter l'archevêque, qui, malheureusement, est malade et confiné dans sa chambre, je représente également l'Eglise catholique de cette ville. Je crois que l'Eglise catholique, comme corps, a la plus grande sympathie pour les Juifs à propos de cette accusation ridicule, pour la raison que l'Eglise catho-

Thalberg ou de Listz, ou jouerait de la flûte comme Tulou. Il se contente d'être un des rares amateurs que l'on aime à entendre. Ce qu'il demande à la musique, voyez-vous, c'est l'oubli des choses pénibles de sa portance chère profession, c'est l'envoie loin des ennuis de la lutte journalière contre la misère, et pour la vie, c'est la satisfaction complète d'un esprit supérieurement doué, c'est, peut-être, l'apaisement du génie d'artiste qui se débat dans l'enveloppe d'un avant.

JOSEPH MARMETTE

Ottawa 4 décembre 1889.

Photographie instantanée faite pour "les Dix."

La compagnie Cimon Shoe Ltd

Voici les parties essentielles du projet de règlement préparé par le conseil municipal concernant l'établissement dans notre ville de la "Cimon Shoe Coy. Ltd."

Obligations de la compagnie

- 1. La compagnie Cimon Shoe Coy. Ltd., s'oblige : a. D'acquiescer dans les limites de la ville de Saint-Jérôme, un pouvoir hydraulique ou autre pouvoir moteur, et un immeuble ; b. A construire sur cet immeuble un édifice de soixante et quinze par quarante cinq pieds, à deux étages, en briques solides, (mill construction) et à restaurer une ou des bâtisses actuellement existantes sur le terrain à être acquis, tel que ci-dessus, le tout pour une valeur de soixante-dix mille piastres (\$70,000.00) y compris le terrain, y compris aussi les machines posées et installées dans ladite bâtisse ; la valeur du terrain devant être cependant prise au montant de l'évaluation municipale ; et d'employer lors de sa construction, autant que faire se pourra, des ouvriers et contracteurs de Saint-Jérôme, en autant que leurs soumissions seront acceptables. c. A exploiter son industrie pendant au moins dix ans consécutifs et sans interruption, moins cependant une période de trente jours par année pour l'inventaire ; d. A employer pas moins de 100 mains résidant dans les limites de la ville de Saint-Jérôme, durant les trois premières années, dont au moins trente (30) chefs de famille ; ensuite 150 mains dont cinquante (50) chefs de famille, pour les autres années subséquentes ; e. A payer en salaire durant les 10 années, à partir du commencement des opérations une somme totale de cinq cent mille piastres avec l'entente expresse que le salaire du gérant ne devra pas excéder deux mille piastres et celui des contre-maîtres, jusqu'à quatre seulement, la somme de mille piastres (1000.00) pour la computation des montants de salaire devant entrer dans ladite somme totale de cinq cent mille piastres (\$500,000.00) ; f. Il est entendu, cependant, que la compagnie se réserve la moyenne, durant les trois premières années, avec un minimum de \$30,000 (\$30,000 pour chacune des autres années) ; g. A donner comme garantie une première hypothèque de soixante-dix mille piastres à la ville de Saint-Jérôme sur ses propriétés immobilières et son matériel. h. A assurer ses édifices et son matériel contre le feu pour au moins cinquante mille piastres en faveur de la ville et de lui en transporter les polices d'assurance et de les tenir en vigueur tout le temps avec l'entente expresse entre elle et ladite ville de Saint-Jérôme que si les bâtisses et accessoires sont détruits par le feu ou pour toutes autres causes contre lesquelles les polices d'assurances couvrent les pertes, la corporation touchera l'assurance jusqu'à concurrence de ce qu'elle aura prêté à ladite compagnie et la détiendra avec l'obligation pour tant de la remettre à ladite compagnie, si elle reconstruit et se met en état de recommencer ses opérations avec autant d'importance, dans un délai d'un an, à compter du jour de l'incendie ; i. A commencer les travaux de construction sous trois mois après la mise en vigueur du présent règlement. j. A donner libre accès au maire, au secrétaire-trésorier, à toute personne désignée par la ville, pendant les heures d'affaires, aux livres, reçus, etc., de la compagnie, afin que la ville puisse de "visu" constater l'accomplissement des obligations assumées par ladite compagnie, toujours pour le même objet, à permettre aux employés susdits de la ville de prendre

l'affidavit ou la déclaration solennelle du gérant ou autre employé de la compagnie, cette dernière s'engageant à faire consentir les employés à donner tel affidavit ou telle déclaration.

K. A se tenir responsable de la taxe d'eau conjointement et solidairement avec ses employés envers la ville de Saint-Jérôme.

L. A reconnaître la ville de Saint-Jérôme, outre la garantie hypothécaire susdite, comme créancière chirographaire jusqu'à concurrence des avances qu'elle pourra en tout temps avoir faites à ladite compagnie.

Obligations de la ville de Saint-Jérôme

2. La ville de Saint-Jérôme de son côté et en considération des obligations ci-dessus assumées par la compagnie, s'engage :

- A. A faire un prêt d'une somme de cinquante mille piastres (\$50,000.00) remboursable en 12 ans, sans intérêt, le prêt devant être fait au moyen des débetures de la dénomination de cinq cents piastres (\$500.00) chacune, que la compagnie s'engage à accepter au pair, et payable à mesure que les travaux d'installation progresseront, suivant l'acte d'achat de l'immeuble à être acquis, par ladite compagnie, et ensuite suivant l'estimé d'un évaluateur nommé par la ville de Saint-Jérôme, et la balance lorsque ladite compagnie sera en opération. B. A exempter de la taxe municipale, moins les taxes spéciales imposées par règlements spéciaux, pour 10 ans sur la partie de l'immeuble contenant ses ateliers et accessoires. C. A donner crédit à ladite compagnie de 10 p. c. du montant des salaires payés chaque année aux employés et ouvriers demeurant dans la ville de Saint-Jérôme, sur le montant dudit prêt de \$50,000 fait par le présent règlement, et ce durant les dix premières années d'opération. D. A accorder à ladite compagnie une extension de deux ans pour remplir ses obligations envers la ville, de payer un montant de \$500,000 en salaires à ses employés et ouvriers, mais sans bénéfice pour ladite compagnie, durant ces deux ans, du crédit de 10 p. c. sur les salaires. E. A défaut par ladite compagnie Cimon Shoe Coy. Ltd. de remplir toutes et chacune des obligations et conditions mentionnées au présent règlement, le prêt sera fait ainsi que l'exemption de taxes, et ladite ville de Saint-Jérôme aura le droit de recouvrer les sommes d'argent avancées à ladite compagnie par toutes voies que de droit. F. A payer en salaire durant les 10 années, à partir du commencement des opérations une somme totale de cinq cent mille piastres avec l'entente expresse que le salaire du gérant ne devra pas excéder deux mille piastres et celui des contre-maîtres, jusqu'à quatre seulement, la somme de mille piastres (1000.00) pour la computation des montants de salaire devant entrer dans ladite somme totale de cinq cent mille piastres (\$500,000.00) ; g. A donner comme garantie une première hypothèque de soixante-dix mille piastres à la ville de Saint-Jérôme sur ses propriétés immobilières et son matériel. h. A assurer ses édifices et son matériel contre le feu pour au moins cinquante mille piastres en faveur de la ville et de lui en transporter les polices d'assurance et de les tenir en vigueur tout le temps avec l'entente expresse entre elle et ladite ville de Saint-Jérôme que si les bâtisses et accessoires sont détruits par le feu ou pour toutes autres causes contre lesquelles les polices d'assurances couvrent les pertes, la corporation touchera l'assurance jusqu'à concurrence de ce qu'elle aura prêté à ladite compagnie et la détiendra avec l'obligation pour tant de la remettre à ladite compagnie, si elle reconstruit et se met en état de recommencer ses opérations avec autant d'importance, dans un délai d'un an, à compter du jour de l'incendie ; i. A commencer les travaux de construction sous trois mois après la mise en vigueur du présent règlement. j. A donner libre accès au maire, au secrétaire-trésorier, à toute personne désignée par la ville, pendant les heures d'affaires, aux livres, reçus, etc., de la compagnie, afin que la ville puisse de "visu" constater l'accomplissement des obligations assumées par ladite compagnie, toujours pour le même objet, à permettre aux employés susdits de la ville de prendre

modeste on se contentait de déposer une chaudière remplie de charbons ardents ; et on croyait bien faire en réchauffant de cette façon le logement des volailles. Alors il en résultait que la majeure partie des oiseaux qui habitaient ces poulaillers contractaient la maladie durant l'hiver.

Toutefois, ces éleveurs n'étaient pas à blâmer, car dans le temps ce genre de construction était à la mode. De nos jours, le poulailler froid à façade de coton est reconnu le meilleur, pourvu qu'il soit situé dans un endroit convenable. La façade doit être exposée au sud pour permettre aux rayons du soleil de pénétrer à l'intérieur afin de chasser l'humidité qui est toujours nuisible à la volaille. Une bonne loge, fait avec soin, abritera les volailles pendant la nuit, et leur donnera tout le confort voulu. C'est le meilleur plan de poulailler adopté à notre climat, et tous nos bons éleveurs ne cessent de proclamer ce genre de construction.

Il ne faut pas entendre par poulailler froid, une grange, ou tout autre bâtiment, exposé à tous les vents, et croire, qu'un cultivateur peut hiverner ses poules dans un local semblable, et y trouver des bénéfices, non, car ce serait un bien mauvais raisonnement.

Le poulailler froid doit être construit de façon à abriter les volailles contre les intempéries de l'hiver.

La description de ces poulaillers a été donnée bien souvent depuis quelques années par des personnes possédant des connaissances approfondies en aviculture, et aujourd'hui c'est le grand nombre qui met en pratique ces bons conseils. Les fervents du poulailler froid se comptent par centaines, et y trouvent de nombreux avantages dans ce genre de construction, qui est peu coûteux pour l'éleveur.

Cependant, nous rencontrons encore assez souvent des personnes qui persistent à croire qu'à moins d'avoir un poulailler chaud, soit par une construction bien étanche ou encore chauffé artificiellement, qu'il est impossible que les poules donnent des œufs pendant les mois d'hiver, et que les volailles ne souffrent pas des rigueurs du froid. Eh bien ! si ces personnes lisent attentivement les revues donnant les résultats des expériences qui se font chaque année, à plusieurs stations d'aviculture, elles s'apercevraient que c'est tout le contraire qui arrive, et que ce système moderne de poulaillers froids, plutôt de nuire à la production des œufs, ne fait qu'augmenter le rendement de la ponte durant les mois d'hiver au temps où le prix des œufs est le plus élevé.

En ce qui se rapporte à la santé des volailles, les maladies viennent le plus souvent de la malpropreté et de l'humidité qui existent dans certains poulaillers ; ou encore de l'espace trop restreint et de la mauvaise ventilation. Ce n'est certainement pas le froid sec qui est la cause de tant de maladies chez les oiseaux de basse-cour durant la mauvaise saison. Le poulailler froid à façade de coton doit être exposé au sud, pour que la lumière du soleil puisse pénétrer pendant la plus grande partie du jour, c'est une chose indispensable pour les volailles, et on voit rarement de la maladie dans les poulaillers orientés de cette façon.

Avec une bonne loge de nuit, que l'on peut faire en forme de boîte, munie d'un cadre recouvert en coton, ou d'une toile qui puisse se rabattre sur le devant, cela sera suffisant pour donner une température confortable, même pendant les plus grands froids.

La dimension de la loge de nuit doit être suivant le nombre de volailles qui l'habite ; et le soir quand la loge sera close, les poules ne souffriront pas du froid, elles se réchaufferont par leur propre chaleur.

Chaque matin il faudra nettoyer la planche en dessous des perchoirs, et répandre du sable ou du bran-de-scie bien sec, de cette manière les volailles seront confortablement logées pendant la nuit. Durant le jour on devra tenir constamment de la litière en quantité suffisante pour permettre aux poules de gratter et de prendre de l'exercice, c'est le point essentiel pour tenir les poules en activité.

Il y a assurément de grands avantages dans la construction des poulaillers froids. Le coût des matériaux est si élevé depuis quelques années, que c'est certainement le moyen le plus économique et le meilleur plan à suivre quand il s'agit de construire un logement convenable pour les volailles. Le poulailler chaud d'autrefois nécessitait beaucoup plus de bois, beaucoup plus de travail, et était à la fin une construction dispendieuse qui exigeait un montant d'argent assez considérable, et pour un débutant en aviculture, cela prenait une large part des bénéfices qu'il réalisait les premières années, pour se rembourser de la somme d'argent dépensée pour les frais de construction.

Le R. P. Stanislas Edmond Dacier, à qui nous avons souhaité la bienvenue le jour de la Toussaint, est né à Irberville, en 1852. Il fut ordonné prêtre à Montréal le 7 juin 1879. D'abord vicaire à Saint-Marc et au Sacré-Cœur à Montréal, puis à Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa et à Buckingham, il fut ensuite curé de Chénéville, de Grenville, de Cyrville, de Mayo, et de Fourniville. En 1908, M. le curé Dacier entra chez les Pères du Saint-Sacrement, à New York, d'où il est revenu récemment.

— Plusieurs terres ont changé de propriétaire depuis quelques temps. Mentionnons entre autres : la belle ferme de M. McAllister, près de la station de Parker, qui a été achetée au prix de \$11,500 par M. Adonis Thérien, de Saint-Jovier ; et la ferme de M. André Riopel, vendue \$16,500 à M. J. B. Alary, de Saint-Jovier.

— M. Alexandre Desjardins, de la côte Saint-Michel, près de Montréal, a acheté la terre de M. Garnett Campbell, au prix de \$9,700. Il arrivera parmi nous vers le 1er avril 1914.

— Mlle Alexandrine Desjardins, de Saint-Jovier, est chez sa sœur, Mme J. Desjardins.

— M. Joseph Desormeaux, de Saint-Jovier, est pour un mois chez son beau frère, M. Thomas Lapointe.

— Dimanche, une violente tempête s'est abattue sur notre région. Le vent, le tonnerre, la pluie, et même la grêle ont fait rage durant l'après-midi et une partie de la veille.

ELTONER

QUAND ON EST EPUISE

physiquement, c'est ordinairement parce que les organes de la digestion ne fonctionnent pas ou fonctionnent mal. Il faut alors un remède sûr et rapide pour soulager les maux qui abattent les plus forts, les plus en santé. Le remède que l'on peut prendre, en toute sûreté, ce sont les

BEECHAM'S PILLS

(Se vendant plus que tout autre remède au monde).

Les premières doses soulagent vite la migraine, la biliosité, la constipation, la perte d'appétit, les brûlements d'estomac, la dyspepsie, et un mieux durable suit l'emploi à temps de ce bon et sûr remède de famille. Vous deviendrez mieux et plus fort et vous vous réjouirez, si vous laissez les Pilules de Beecham vous aider. Elles

Vous Relèveront

Les directions qu'il y a avec chaque boîte indiquent le chemin de la santé et sont surtout précieuses pour les femmes. Préparées seulement par Thomas Beecham, St. Helens, Lancashire, Angleterre. En vente partout, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. En boîtes de 25c.

— On peut se procurer le Mois Libéral, revue périodique, à la librairie Prévost

— A LOUER : Un logis (huit de mai-0) situé à l'angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis.

S'adresser au plus tôt au Dr Dionne, dentiste.

— Si vous voulez procurer cette chose indispensable aujourd'hui et que l'on nomme un plume-fontaine, allez à la librairie Prévost. Les plumes-fontaines qu'on y vend sont garanties être de première qualité.

— Des agendas de 1914 sont en vente à la librairie Prévost.

PENIBLE JEUNESSE

Les PILULES ROUGES

Le Trésor des jeunes Filles

Tout n'est pas rose dans la jeunesse et il ne faudrait pas s'imaginer que c'est toujours avec joie, avec bonheur, le sourire aux lèvres que les jeunes filles atteignent cette période victorieuse qui est la fleur de leur existence.

Naturellement, toutes ne souffrent pas. Il y a des natures d'élite que la Providence a comblées de ses dons, qui ont été protégées contre les épreuves, ont grandi dans des milieux particulièrement propres à leur développement normal, qui ont eu à faire tout le bon air, la bonne nourriture et le bon exercice et pour qui le passage à la puberté est un incident prévu, une étape normale qui ne subit pas d'entraves. Pour elles la transformation se produit presque insensiblement et tout ce que l'on en voit extérieurement c'est le magnifique épanouissement qui proclame à tous orgueilleusement, un beau jour, que la jeune fille est devenue femme.

Malheureusement, d'autres jeunes filles sont moins favorisées et leur faut payer cruellement la rigueur des circonstances qui ont précédé leur formation ou qui entourent son accomplissement. Ces circonstances sont de toutes sortes, de tout genre : insuffisance de régime, tares ataviques, logement insalubre et surtout travail précoce.

A la pauvre fille qui entre dans cette période, sous ces auspices, il faut du tonique, du fortifiant, de la vie pour passer victorieusement l'épreuve.

Aucun remède n'est plus propice pour cela que les Pilules Rouges, le trésor des jeunes filles, et c'est à ce merveilleux médicament qu'elles doivent recourir dans ces temps douloureux. Elles y trouveront la force de supporter le mal et de triompher de la nature récalcitrante.

Voici d'ailleurs des exemples de ces triomphes :



Mme NAP. LUSSIER

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

Messieurs, Toute jeune j'ai commencé à souffrir, ma transformation s'opérait très difficilement. Durant trois ans j'étais faible, nerveuse, craintive. Le moindre bruit me faisait tressauter. La nuit j'avais d'horribles cauchemars. A chaque instant j'étais prise de vertiges et de palpitations. Je n'avais ni force, ni courage et les médecins que je consultais ne m'apportaient aucun soulagement et ne parvenaient pas à me donner la santé. Malgré tout, il me fallait travailler et j'ai dû chercher de l'ouvrage. Naturellement ce n'était pas à passer des journées dans l'atelier, au mauvais air, que ma santé allait s'améliorer. Au contraire, elle empira considérablement ; bientôt, il me fut impossible de travailler les heures réglementaires, ma faiblesse était toujours croissante et j'étais empêchée de faire le moindre ouvrage par des douleurs que je ne pouvais pas expliquer. C'est dans cet état que j'ai atteint l'âge de dix-sept ans, toujours sans être formée, épuisée par les points et les malaises. Les remèdes des médecins demeuraient inutiles. Heureusement à cette époque, des amies qui s'intéressaient à mon sort, me recommandèrent les Pilules Rouges et je décidai d'en faire l'essai. Dès les premières boîtes que je pris, je ressentis une amélioration sensible dans mon état, les forces me revenaient, les fonctions s'exerçaient plus librement, l'estomac se dégageait. Je continuai donc le traitement avec constance et j'eus la joie de voir ma santé se rétablir beaucoup plus promptement que j'aurais pu l'espérer. Il y a plusieurs années de cela et depuis je n'ai plus été malade une minute. Je ne suis pas grassée maintenant, mais j'ai beaucoup de force ; je me sens très bien et heureuse.— Dame NAPOLEON LUSSIER, 320 Swall Avenue, Côte des Neiges, Montréal.



Mme Z. BLANCHETTE

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

Messieurs, "A l'âge de seize ans je fus prise tout à coup d'une faiblesse extrême et d'une débilité générale tout à fait inattendue. J'avais jusqu'alors été assez fortement et ma formation s'était faite assez facilement, bien qu'elle eût été un peu tardive. Mais je m'aperçus bientôt que cet état provenait des retards que j'éprouvais souvent. Il résultait de cette situation maladroite un affaiblissement complet dans mon système dont le fonctionnement était tout désorganisé. J'étais excessivement pâle et je n'avais ni la force ni le goût de m'occuper du moindre travail. J'avais de fréquentes défaillances et des faiblesses de cœur qui étaient suivies de transpirations glaciales très alarmantes. Ma mère était très inquiète de mon état et demandait des conseils à tout le monde. Elle consulta un jour un médecin de sa connaissance qui lui parla très franchement et lui recommanda, en ami, de me faire prendre des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Ce bon conseil l'enchantait, car elle avait déjà lu les témoignages d'un si grand nombre de personnes certifiant de l'efficacité de ces pilules, qu'elle y avait pleine confiance. Elle ne tarda pas à en acheter et à m'en donner et l'effet ne fut rien moins que prodigieux. J'en avais employé quatre boîtes à peine que déjà je subissais une merveilleuse transformation. Je me sentais plus libre et plus forte. J'étais plus fraîche et plus alerte. Mes couleurs étaient revenues, j'avais une mine de santé superbe. Mon appétit était excellent et je ne souffrais plus du tout de mon indisposition. J'ai fait usage des Pilules Rouges durant six mois et au bout de cette période, ma santé ne laissait plus rien à désirer ; je me sentais particulièrement forte et courageuse."— Mme ZEPHIRIN BLANCHETTE, 58 rue Prince, Sorel, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Femmes qui souffrez, que n'allez-vous voir immédiatement les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine ou ne leur écrivez, si vous ne pouvez vous rendre le traitement qu'elles doivent suivre. Vous pouvez les voir tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue St-Denis, Montréal.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules et portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Heures amusantes pour les parents

Les enfants sont souvent languissants et les remèdes ordinaires ne les soulagent pas

La santé des enfants entre douze et dix-huit ans, particulièrement chez les fillettes, est une source de souci grave pour presque toutes les mères. La croissance et le développement prennent une si grande partie de leur force que dans plusieurs cas elles semblent réellement dépérir. L'appétit est capricieux, l'éclat cède la place à la dépression ; des maux de tête quelque fois sérieux se produisent, des accès de vertige, ou une défaillance de temps en temps et une sensation de lassitude au moindre exercice. Les remèdes ordinaires n'apportent pas de soulagement. Le sang est devenu pauvre et acide, et l'enfant doit avoir quelque chose qui puisse ramener le sang à son état normal. A cette phase aucun autre remède ne peut égaler les Pilules Roses du Dr Williams. Toute leur mission consiste à faire du sang nouveau, qui atteint chaque partie du corps, ramenant la santé, la force et l'énergie. Mme James Harris, Port Rowan, Ont., dit : "A l'âge de treize ans ma fille commença à être très pâle, et semblait insouciant et toujours fatiguée. Elle ne s'intéressait nullement à ses travaux d'école ou aux jeux de l'enfance. De fait elle semblait se traîner, se plaignant toujours d'être fatiguée ; elle ne mangeait pas bien, et ne dormait pas bien la nuit. Je la conduisis chez notre médecin, qui dit qu'elle était anémique, et me conseilla de lui donner des Pilules Roses du Dr Williams. Elle prit de ces pilules durant près de deux mois, alors qu'elle était aussi bien portante et aussi gaie que toute fille puisse l'être, son poids augmentant beaucoup, et depuis ce moment là elle jouit d'une santé parfaite. Je suis absolument certaine que ce que les Pilules ont fait pour ma fille elle le feront pour les autres fillettes pâles et faibles. J'ai aussi employé les Pilules Roses du Dr Williams avec les meilleurs résultats et je ne puis en parler qu'avec les plus grands éloges."

En vente chez tous les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Protégez le bébé contre les rhumes

La saison des rhumes est arrivée et à moins que la mère ne veille continuellement sur ses petits enfants, le rhume les saisira et pourra souvent amener de graves suites. Une dose de Tablettes Baby's Own donnée de temps en temps préviendra les rhumes, ou s'ils viennent soudainement, les Tablettes les chasseront de l'estomac et des intestins et guériront instantanément les bébés du rhume. Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes ou elles sont envoyées par la poste, à raison de 25c la boîte, par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Sainte-Agathe

On nous demande de rectifier une inexactitude qui s'est glissée dans nos notes de la semaine dernière.

La compagnie à la tête de laquelle sont MM. Joseph L. fleur, Joseph Villeneuve, O. Lavière et autres, a un capital de \$49,000 et non de \$25,000, comme nous l'avons dit.

AVICULTURE

Le poulailler froid

Autrefois, d'après les expériences des grands éleveurs de renom, intéressés dans l'industrie de la volaille, il était nécessaire quand il s'agissait de la construction d'un poulailler, de le bâtir pour qu'il soit bien chaud, sinon, sur l'avis de plusieurs aviculteurs, il n'y avait aucun bénéfice à retirer du troupeau de poules, que l'on mettait en hivernement. Aujourd'hui, les idées ne sont plus les mêmes, et depuis ces dernières années, les expériences d'éleveurs pratiques ont prouvé que les poulaillers froids sont de beaucoup préférables aux poulaillers chauds.

Il y a douze ou quinze ans, pendant les grands froids, on plaçait un poule dans un coin du poulailler, ou dans une construction plus



CLUB ETHIER

Le samedi, 22 novembre, aura lieu une assemblée générale du club Ethier, de Sainte-Thérèse. On y procédera à l'élection des membres du bureau de direction. Tous sont priés d'y être présents.

Luskville

C'est avec regret que nous avons vu partir notre curé, M. l'abbé Limoges qui vient d'être nommé curé de South Indian, Ont. M. l'abbé Joseph-Honoré Limoges est né le 17 avril 1878 à Sainte-Scholastique. Il fut ordonné prêtre par Mgr Duhamel, à Ottawa, le 5 juin 1905. Il était à la tête de notre paroisse depuis 1909. Son zèle et son dévouement lui ont valu l'estime et l'affection de tous.

Mort de M. D. Globensky

M. David Globensky, de Longueuil, est décédé, samedi dernier, à l'âge de 75 ans et 11 mois, après avoir été malade quelques jours seulement.

M. Globensky fut autrefois un associé de la maison Wm Ogilvie, marchand de farine, et faisait encore ce commerce pour son compte personnel.

Il laisse neuf enfants, MM. David, courtier, Eugène, Paul, Armand, Charles, Auguste et Alexandre; Marie-Louise, Mme Aldéric Moquin et Alice, Mme Eugène Prévost.

Quatre frères lui survivent, MM. le juge Arthur Globensky, le Dr Joseph Globensky, MM. Auguste et Edmond.

Il était marié à feu Marie-Louise-Anna Lefort, de Sainte-Anne des Plaines.

Le défunt était l'un des descendants de la vieille famille Globensky, de Saint-Eustache.

Il était allié aux familles des juges Lacoste et Taschereau, ainsi qu'à celles de MM. Prévost, de Saint-Jérôme, McKay et Papineau.

Les obsèques ont eu lieu à Longueuil mardi dernier.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille du regretté disparu.

PLUS DE MAL DE DOS

Ce cas prouve que la Nerviline est le meilleur et le plus fort liniment connu.

S'il s'agit de déterminer le vrai mérite d'un remède, il ne saurait y avoir de preuve plus convaincante que le récit d'une personne bien connue que le remède a guérie. C'est pourquoi nous publions le récit de Juan-E. Powell, écrit chez lui à Carleton. « Je suis un homme fort et vigoureux, j'ai six pieds de taille et je pèse près de deux cents livres. Je suis habitué à lever bien pesant, mais, une fois, j'eus compté trop sur mes forces et me donnai un effort. Tous les tendons et muscles me faisaient mal. Si je me courbais, c'était une agonie. Un jour, je me frictionnais avec toute une bouteille de Nerviline et, le soir, j'étais bien. Je ne connais pas de liniment qui ait la moitié autant de propriétés de pénétration et de soulagement que la Nerviline. Je recommande fortement son emploi comme le plus précieux liniment et remède de famille contre les moindres maux, tels qu'entorses, efforts, enflures, névralgie, sciaticque, lumbago, rhumatisme et douleurs musculaires. »

Jamais meilleur remède pour guérir la douleur ne fut mis en bouteille que la Nerviline — frictionnez-vous en ou prenez-en — mettez-en sur tout bobo et prenez-en pour toute douleur.

Grosse bouteille de famille 50c; bouteille-échantillon 25c. Chez tous les pharmaciens ou marchands de remèdes.

Nouvelles de St. Jérôme

— Une nouvelle offre est faite à la ville pour l'établissement d'une industrie.

La maison J. E. Kin & Co. Ltd., de Montréal, désire établir à Saint-Jérôme une fabrique de vêtements pour hommes aux conditions suivantes :

La compagnie s'engagerait à acheter un terrain au centre de la ville et à y construire une fabrique d'environ 90 x 90 pieds. Elle emploierait au moins 100 mains et paierait en salaires \$25,000 par année pendant dix ans.

La ville donnerait à la compagnie un bonus de \$20,000 payé comptant, l'exempterait de taxes pendant dix ans et lui fournirait gratuitement la force motrice. Si la ville ne fournit pas cette force motrice, le bonus serait de \$25,000 au lieu de \$20,000.

La compagnie donnerait à la ville une garantie pour le montant du bonus sur ses propriétés et même sur celles de M. E. Kins.

Le conseil a pris cette proposition en sérieuse considération, hier soir. Il offre à la compagnie J. E. Kins un bonus de \$15,000. Les autres conditions devant être débattus plus tard.

— M. Charles Lorrain, agent d'assurances et secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme, a transporté sa demeure et son bureau au No. 157, rue Saint-Georges, non loin du marché.

— Mardi soir, l'alarme a été sonnée à la boîte No. 25. Une grange appartenant à M. Charles Desjardins et située dans le nord de la ville, loin de toute habitation, était en feu. Les flammes dévorèrent rapidement la bâtisse et son contenu; quelques instruments aratoires et un peu de foin. Les dommages sont couverts par les assurances.

Nos pompiers se rendirent sur le lieu de l'incendie, mais l'alarme fut donnée trop tard et le feu fit des progrès trop rapides pour qu'ils puissent exécuter un travail utile.

— Le conseil a reçu deux soumissions pour le pose du fil secondaire de l'installation électrique. L'une, de M. A. Dufour, pour le montant de \$6,600, l'autre, de M. J.-A. W. Johnson, pour le montant de \$6,490.

Ces deux soumissions ont été considérées.

Nous sommes d'avis que le conseil ne devrait pas retarder de prendre une décision à ce sujet.

"Soyez au Mieux"

est le troisième commandement de toute femme.

OU DEVIENDRAIT SAVOIR

qu'on peut se débarrasser immédiatement des vilains poils follets au visage, au cou, et aux bras, grâce à



le merveilleux remède liquide contre les poils follets.

TEL-RADO est un déodorant absolument sûr, scientiquement préparé et parfaitement éprouvé; il ne fait pas qu'écarter instantanément partout où on l'applique, mais il laisse la peau douce et nette. Une seule application d'Éclair démontre la supériorité.

PHIX 100 LA BOUTEILLE DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES OU DIRECTEMENT DE

The Lyman Bros. Co., Ltd., Toronto—Distributeurs au Canada

— Envoyez une brochure d'informations précieuses, envoyée gratuitement.

Pilules Mfg Co. 37E, 28 St. N.Y.

LA TEINTURE DOMESTIQUE

ne m'offre aucun embarras. Elle fait, simplement mes délices. Et ceci, parce que je fais usage de

DY-O-LA

Est Garantie UNE TEINTURE pour Tous tissus.

C'est la plus Simple, la plus Propre et la plus sûre teinture domestique que l'on puisse acheter. Il ne vous est nullement nécessaire de savoir Quels sont les tissus qui entrent dans la confection de vos marchandises. Ainsi, impossible de faire erreur.

Demandez notre Carte Échantillon Gratuite, et notre Livret qui vous donne les Résultats obtenus, en Teignant sur d'autres Couleurs.

The Johnson-Richardson Co., Limited, - Montréal

Tel. 115 52 Bureau: 143, rue Saint-Georges

JACQUES MALOIN

NOTAIRE

SAINT-JEROME, P. Q.

ARGENT A PRETER

Sur hypothèque aux particuliers par grosses et petites sommes, à la ville ou à la campagne.

Sur débiteurs, hypothèques, ou autres garanties spéciales pour les fabrications, corporations, etc.

des produits de qualités supérieures et donner entière satisfaction au public.

Le midi, un banquet était donné à l'hôtel Victoria. Étaient présents: MM. J.-H. Pearce sr, surintendant général, C. K. Hutchison, du même département, ainsi que M. A.-D. Weber, du département des ventes de la Canadian Consolidated Rubber Co. Ltd. de Montréal; MM. les surintendants D.-A. Fisher, de la Canadian Rubber Rubber Co. of Montréal Ltd., de Montréal, F.-W. Kramer, de la Dominion Rubber Co., Ltd. Saint-Jérôme; J.-H. Pearce jr., de la Granby Rubber Co., Ltd. de Granby, I. W. Köhner, de la Maple Leaf Rubber Co. Ltd. de Port Dalhousie, Ont; et

thé-des-Monts, était de passage à la Minerve en voyages d'affaires.

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

Téléphone 74 Bureau ouvert tous les jours

Docteur Arcadius Dionne

Chirurgien - Dentiste

Angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis, En face du Château Larose

SAINT-JEROME, P. Q.

thé-des-Monts, était de passage à la Minerve en voyages d'affaires.

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée et immédiatement après l'heureux couple est parti en voyage de noces. Nos meilleurs vœux.

— M. Parent, de la scierie de Sainte-Agathe

— M. et Mme Letourneau, accompagnés de leurs fillettes, Abiada et Mariette, sont partis à 7 heures, pour rendre visite à leurs parents de Saint-Jovite et Montréal. Nous leur souhaitons bon voyage.

— M. Art Demarteau est allé à Montréal ces jours derniers.

— A VENDRE: Une scierie avec maisons et dépendances; terrain de 5 arpents en superficie, à L'Assomption. S'adresser à Boîte A Saint-Jérôme.

— ON DEMANDE: Un menuisier (Mill Wright). S'adresser immédiatement à la Cie de Papier Rolland, Saint-Jérôme.

— Le mariage de M. Jos. Bell fleur a donné le jour à une fille, baptisée Marie-Rose-Cécile. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Bellefleur, petits-cousins de l'enfant.

— M. Ernest Lavigne, de la Minerve, a épousé Mlle Juliette Prouff, de Saint-Jovite.

Le mariage eut lieu à Saint-Jovite, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par le Rév. Sam.-J. Oumeau, curé de la paroisse.

Ste. Agathe Lumber and Construction Company Limited

La Compagnie de Construction et de Bois de Sainte-Agathe

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné Loi des Compagnies, il a été délégué, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 25e jour d'octobre 1918, consistant en corporation Louis Etienne Parent, Joseph Anselme Paré et Ferdinand Forget, industriels, Jean-Baptiste Reid, contracteur, tous quatre de Sainte-Agathe-des-Monts, et Arthur Laberge, contracteur d'immeubles à Montréal dans la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Acquérir par achat ou autrement, posséder, détenir et louer, vendre ou autrement aliéner des terres et limites à bois, des droits de coupe ou autres droits similaires; faire le commerce de marchands généraux et agents de commerce, et entreprendre généralement l'exécution de travaux publics ou privés, et exécuter généralement l'industrie d'entrepreneurs généraux; (b) Acquérir, posséder, mettre et maintenir en opération des moulins à scier, de moulins à bardeaux et à cérocér, des moulins à pulpe et toutes autres usines ou l'on manufacture le bois et tous les produits du bois et tous autres articles quelconques dans lesquels le bois ou les produits du bois n'entrent comme matières premières ou accessoires; (c) Extraire et produire de la pierre, du marbre, du granit, du sable, de la chaux, de la glaise et tous autres produits ou extraits du sol, les manufacturer et généralement exercer l'industrie et le commerce de carrier et de fabricant de ciment, pierre artificielle, briques, tuiles, et généralement de tous produits et matériaux de construction; (d) Acheter, construire ou autrement acquérir, posséder, louer, commissionner des baux, des vaux à vapeur ou autres et posséder, louer et maintenir des chevaux, et toutes sortes de voitures et exécuter généralement le commerce de voitures-expéditeurs; (e) Construire ou autrement acquérir, louer et maintenir des quais, jetées, ponts et routes ou autres travaux de construction qui pourraient convenir ou être utiles aux fins de la compagnie, ou aider à l'achat, construction et au maintien de tels travaux, de la manière qu'elle jugera bon; (f) Acheter ou autrement acquérir et maintenir des entrepôts et faire généralement le commerce d'entrepôts; (g) Acquérir ou se procurer par baux, achat ou autrement, ou obtenir des droits ou des permis de pouvoirs d'eau, de passage, et tous autres droits et privilèges que la compagnie pourra requérir; (h) Faire le commerce d'immeubles ou de biens immobiliers et généralement toutes les opérations d'une compagnie foncière; (i) Générer, produire et distribuer de l'électricité, du gaz, de la vapeur, et de telles conditions que la compagnie jugera à propos, pourvu que telle vente, distribution et transmission, lorsqu'elles seront faites en dehors de la propriété de la compagnie, soient sujettes aux règlements provinciaux et municipaux à cet égard; (j) Exécuter toute autre industrie, manufacturière ou autre, que la compagnie croira opportune d'exercer en rapport avec son commerce ou propre à augmenter, directement ou indirectement, la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables; (k) Obtenir ou autrement acquérir ou avoir en sa possession, détenir, utiliser et exploiter, et arrêter, vendre ou autrement céder toutes marques de commerce, brevets ou inventions, et tous les autres droits ou privilèges que la compagnie jugera utiles ou convenables; (l) Faire, avec toutes autorités municipales ou autres, tels arrangements que la compagnie jugera à propos, et demander et obtenir de ces autorités tels droits, privilèges ou franchises que la compagnie croira utiles à ses fins; (m) Acquérir par achat ou autrement la totalité ou une partie des affaires, propriétés, biens, et se charger ou non des engagements de toute personne, maison ou corporation en possession de propriété propre aux fins de la présente compagnie ou exerçant une industrie semblable ou en partie semblable à celle de la présente compagnie; (n) Conclure des conventions avec toute personne, corporation ou autre, en vue de dans une industrie semblable pour unir leurs intérêts, en totalité ou en partie, ou se fusionner avec elle; (o) Vendre ou autrement céder la totalité ou une partie des affaires, biens et entreprises de la compagnie, comme industrie active ou autrement, et en toutes les conditions et pour la compensation que la compagnie jugera bon et en particulier pour des actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont semblables ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (p) Distribuer entre les actionnaires de la compagnie en nature ou en espèces, tout ce que la compagnie et en particulier les actions, obligations ou autres valeurs de toutes autres compagnies appartenant à la présente compagnie ou dont la présente compagnie aura le pouvoir de disposer; (q) Prendre, acheter ou acquérir par souscription originale ou autrement, détenir, vendre ou autrement céder des actions, obligations ou autres valeurs de toutes compagnies ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de ladite loi, et en garantir le principal et les intérêts et dividendes, et voter en vertu de ces valeurs et agir par l'entremise de l'agent ou des agents que la compagnie nommera conformément à ses règlements; (r) Payer en obligations ou autres valeurs ou biens de la compagnie ou par l'émission et la distribution d'actions acquittées de son capital social, toutes dettes ou réclamations contre la compagnie, pour tous biens ou droits acquis ou possédés par elle; (s) Faire toutes et chacune des transactions et choses ci-dessus, soit seule ou conjointement avec d'autres en qualité de principaux ou pour d'autres comme agents ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Ste. Agathe Lumber and Construction Company, Limited, — La Cie de construction et de bois de Sainte-Agathe, Limitée, — avec un capital actions de trois cent mille dollars, divisé en 3,000 actions de cent dollars chacune et le principal lieu d'affaires de ladite compagnie sera en la cité de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 30e jour d'octobre 1918.

THOMAS MULVEY, Sous secrétaire d'Etat.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.

— Un escompte de 10% à 15% est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Libra

